Caisse d'Epargne
d'Aubonne

Société coopérative

RAPPORT DE GESTION 2016

Caisse d'Epargne
d'Aubonne

Société coopérative

RAPPORT DE GESTION 2016

179E EXERCICE

Banque fondée en 1837

SOMMAIRE

ORGANES DE LA BANQUE 3
RAPPORT D'ACTIVITÉ 4
INFOGRAPHIES 6
COMPTES ANNUELS 11
ANNEXES AUX COMPTES 19
1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES ET RISQUES 20
2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN 26
3. INFORMATIONS RELATIVES AU HORS-BILAN 31
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT 32
5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 34
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 36

Photos de couverture : M. Correvon, M. Brélaz, Fotolia, iStock
Conception et réalisation : DO! L'agence SA

ORGANES DE LA BANQUE

Conseil d'administration

Jean-Christophe DE MESTRAL	Président	Terme du mandat 2017
Jean-Philippe EGGER	Vice-président	Terme du mandat 2019
Jean-Marie SURER	Secrétaire	Terme du mandat 2020
Jean-Marc FAVRE	Membre	Terme du mandat 2020
Eric MÜLLER	Membre	Terme du mandat 2018

Direction

Olivier THIBAUD	Directeur
Fabio MOSENA	Directeur

Organe de révision et société d'audit

BDO SA, Lausanne	Terme du mandat 2017

Révision interne

A & A Révision Sàrl, Le Mont-sur-Lausanne

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Environnement économique

Rétrospectivement, l'année 2016 ressemble singulièrement à 2015 quant à l'évolution de l'économie et à ses causes. En effet, le Fonds Monétaire International évalue à nouveau à 3,1 % la croissance mondiale pour 2016 malgré les turbulences sur les marchés financiers internationaux en début d'année, la décision en faveur du Brexit prise en juin dernier et les incertitudes issues des élections américaines.

En y regardant d'un peu plus près, on s'aperçoit que seuls le Brésil et la Russie sont en récession parmi les 20 principales économies du monde. Parmi les autres, les Etats-Unis affichent 1,6 % de croissance, notamment grâce à une consommation privée robuste. La Chine, qui a tellement défrayé la chronique au cours du 1er trimestre, a finalement stabilisé sa croissance à 6,7 %, dissipant ainsi les craintes d'un effondrement brutal de la deuxième économie mondiale. Le Japon, avec son faible 0,5 %, a décidé de nouvelles politiques de soutien pour y remédier. La zone Euro devrait atteindre les 1,7 % grâce à une politique monétaire accommodante.

Les causes d'une telle situation n'ont, elles aussi, pas évolué depuis 2015. Les échanges commerciaux stagnent avec une augmentation du volume du commerce mondial qui n'est que de 1,2 % en 2016, soit le troisième taux le plus bas au cours des 30 dernières années. Les pays développés manquent toujours de dynamisme et, plus inquiétant, les pays en développement s'essouff ent. On parle de plus en plus de mesures protectionnistes, surtout depuis les dernières élections américaines. Les politiques monétaires des banques centrales montrent toujours leurs limites et les tensions géopolitiques restent intenses.

En Suisse, la croissance du PIB atteindrait 1.3 % en 2016 selon les dernières projections. Ce résultat prouve une fois de plus la résilience de notre économie qui a su progresser dans un contexte difficile tout en finissant de digérer les effets de l'abandon du cours plancher de l'Euro. On peut toutefois s'étonner de la faible part des administrations publiques à cette croissance alors que la situation sur le marché des taux et de l'inf ation n'a jamais été aussi favorable à des investissements.

Conditions-cadres légales

Parmi les nombreuses nouvelles dispositions légales et opérationnelles entrées récemment en vigueur, la plus impactante est sans conteste l'introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) avec les autorités fiscales étrangères même si, en réalité, cet échange se fera au travers de l'Administration fédérale des contributions (AFC) et ne concernera que les résidents hors de Suisse, dans les pays avec lesquels nos autorités auront signé un accord en ce sens.

Parmi les mesures à venir, il est préoccupant de voir que le Conseil des Etats souhaite soumettre les assurances et les fintechs à un régime de surveillance simplifié par rapport aux banques dans le cadre des lois sur les services financiers et sur les établissements financiers alors que ces intervenants opèrent massivement sur ces mêmes marchés. On ne peut qu'espérer que la raison finira par l'emporter.

Perspectives

En 2017, l'économie mondiale devra composer avec un environnement toujours aussi instable et une politique économique américaine aux conséquences encore incertaines. Tout cela dans un contexte marqué par une absence de coordination — voire même de coopération — de l'ensemble des grandes instances et zones économiques, et ce alors même que l'économie mondiale est caractérisée par une interdépendance accrue.

Au niveau économique, les taux d'intérêt devraient rester stables en 2017 même si les USA devaient procéder à une relance budgétaire à court terme et à une normalisation moins progressive de leur politique monétaire. La Chine stabilisant la progression de son PIB entre 6 % et 7 % ces prochaines années et une légère reprise dans la zone Euro ne devraient pas non plus avoir d'inf uence sur les taux. Au final, la consommation des ménages restera le principal support de la croissance en Suisse grâce à l'évolution démographique, en particulier dans le canton de Vaud, à des taux d'intérêt bas et à une inf ation quasi nulle.

Concrètement pour notre établissement, sous réserve de l'évolution des dispositions relatives à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), cela devrait se traduire par un marché immobilier local solide pour ces prochaines années, s'orientant vers des objets de plus grande taille, dans un contexte de taux bas, très compétitif, qui nous maintien-

dra sous pression et nous obligera, outre notre traditionnelle prudence dans l'octroi des crédits, à renforcer encore les caractéristiques qui font notre force, à savoir : la proximité avec nos clients, la qualité des services et la rapidité de décision.

Résultats

Malgré un environnement toujours plus concurrentiel et complexe, la Caisse d'Epargne d'Aubonne a la satisfaction de présenter des résultats exceptionnels qui lui permettent de poursuivre le renforcement de ses fonds propres qui augmentent ainsi de 6.7 %. Les avances à la clientèle ont crû de 8.6 % et les dépôts de la clientèle de 5.3 %. Malgré cette divergence de progression, le taux de refinancement net des avances à la clientèle par les avoirs de la clientèle se monte encore à 107.2 %. Ces différents éléments permettent au bilan de progresser de 5.3 % à CHF 347 millions.

Le résultat opérationnel de CHF 2.5 millions est en hausse de 41.5 % suite aux nouvelles orientations stratégiques prises. Cela a aussi permis de maintenir une marge brute d'intérêt à 1.8 %, ce qui est remarquable au vu de la situation historiquement basse des taux d'intérêt et d'une concurrence accrue. De tels chiffres ont permis, cette année encore, une grosse imputation à la réserve pour risques bancaires afin de renforcer les fonds propres en l'absence de capital social. De ce fait, le bénéfice net se monte à CHF 585'417.- en hausse d'uniquement 0.7 % par rapport au précédent exercice.

Personnel

L'effectif opérationnel total de la banque est resté stable en 2016. Par contre les changements d'horaires provoquent une augmentation des équivalents plein temps de 10,4 à 10,6 personnes.

Risques

La banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques. La surveillance, l'identification, la mesure et le pilotage de ces risques figurent parmi les compétences clés de la banque. Aussi la Direction veille à la mise en œuvre des directives promulguées par le Conseil d'administration.

Le but premier de la banque est de maintenir une solvabilité de premier ordre et de préserver sa bonne réputation. Sa capacité à assumer les risques est déterminée de façon à ce que la banque, même en cas de survenance d'éléments négatifs, satisfasse aux exigences de capitalisation. Les éléments clés de la gestion des risques sont les suivants :

- une politique de risque s'étendant à tous les secteurs d'activité ;
- l'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques ;
- la définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting ;
- un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques ;
- l'allocation de ressources financières et humaines suffisantes aux fonctions de contrôle des risques ;
- l'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.

Pour le surplus, nous vous renvoyons aux annexes du rapport qui définissent plus précisément les différents risques mentionnés ainsi que leur couverture selon les prescriptions de l'Ordonnance sur les fonds propres qui transposent les accords de Bâle III.

Evénements exceptionnels

À l'exception des taux d'intérêt négatifs qui perdurent et qui ont pénalisé le résultat opérationnel de 0.9 %, aucun événement exceptionnel n'est à signaler.

Conclusion

De tels résultats dans un environnement aussi problématique ne peuvent être obtenus que si une synergie existe entre nos clients et nos collaborateurs. Nous ne saurions donc finir sans saluer notre clientèle pour son indéfectible fidélité qui nous renouvelle sans cesse sa confiance ainsi que la Direction et le personnel de la banque pour leur engagement et leur entregent. Soyez en sincèrement remerciés.

Le Conseil d'administration

INFOGRAPHIES RELATIVES AU BILAN

Taille du bilan

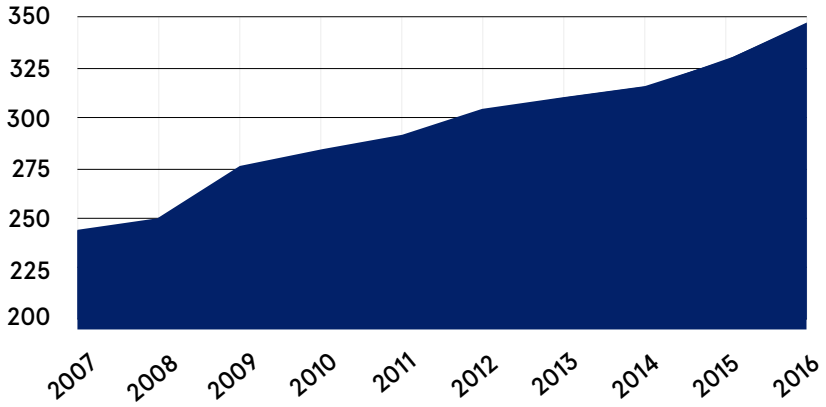

Structure du bilan 2016

- Actifs circulants
- Actifs immobilisés
- Passifs court terme
- Passifs long terme
- Passifs capitaux propres

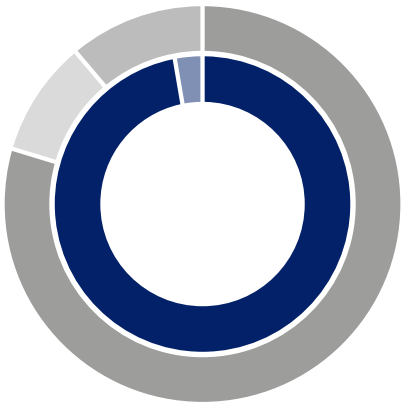

Fonds propres

- Fonds propres
- Quote-part au bilan

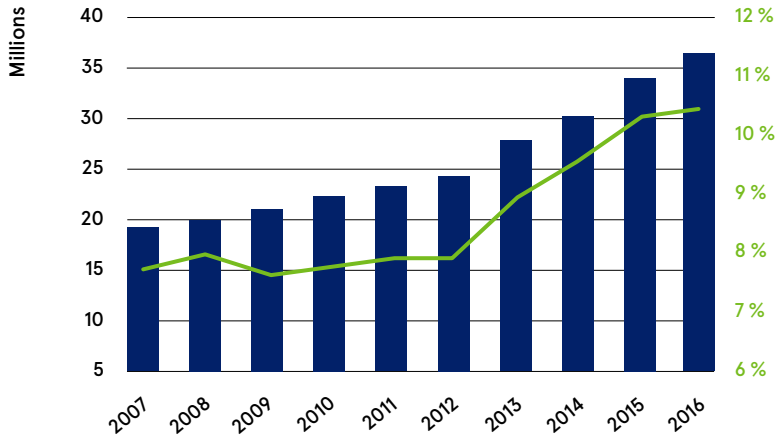

Créances sur la clientèle (Montant brut)

- Hypothèques
- Autres

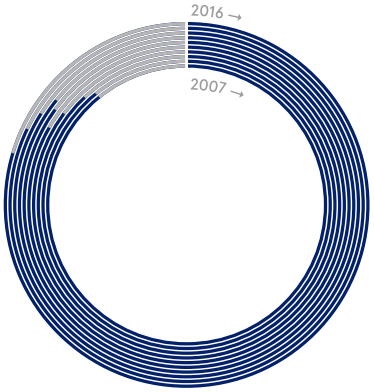

Engagements envers la clientèle (Montant brut)

- Epargne
- Autres engagements
- Obligation de caisse

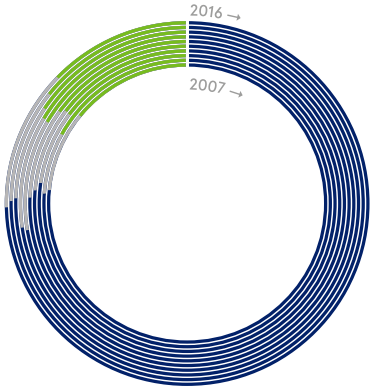

Couverture des crédits par les fonds de la clientèle (Montant brut)

- Crédits
- Depôts
- Ratio de couverture

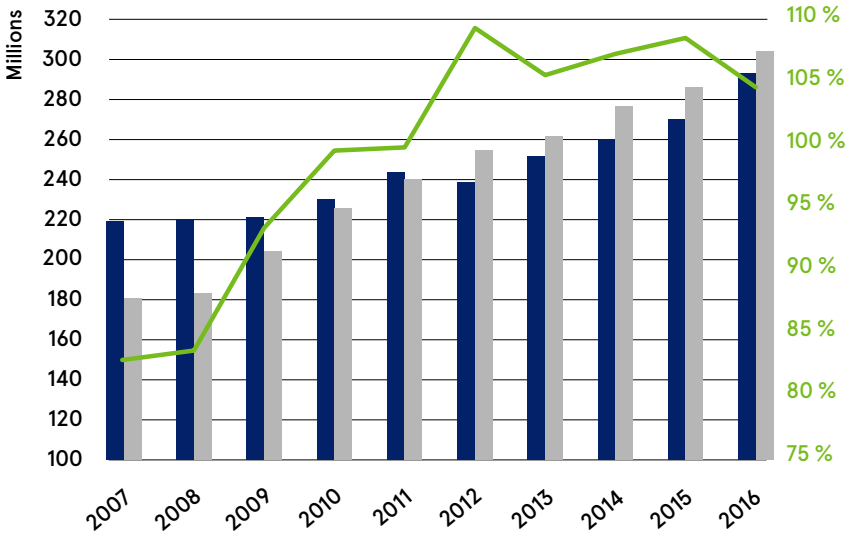

Taux de couverture des fonds propres

- Fonds propres
- Besoin
- Couverture

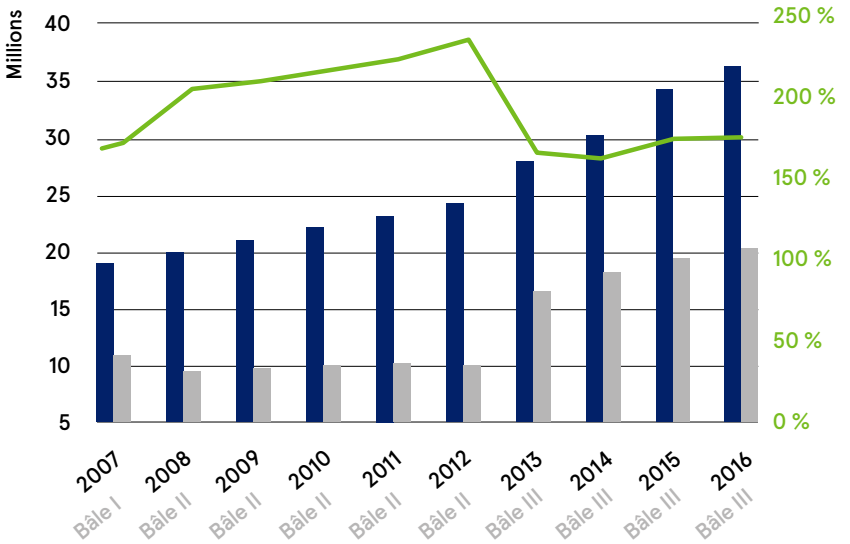

INFOGRAPHIES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

Structure des produits

- Opérations d'intérêts
- Opérations de commissions
- Opérations de négoce
- Autres résultats ordinaires

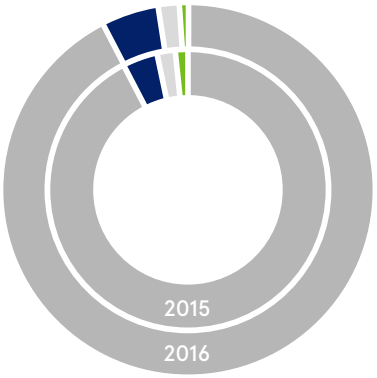

Rendement des actifs

- Produit des intérêts
- Rendement

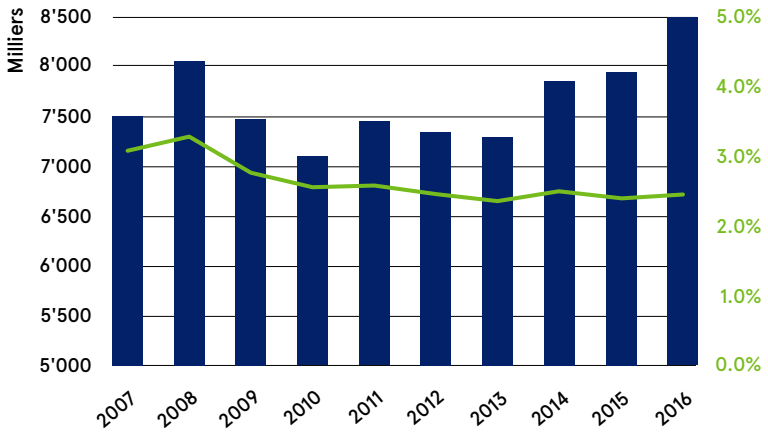

Marge brute d'intérêts

- Résultats op. intérêt
- Marge brute

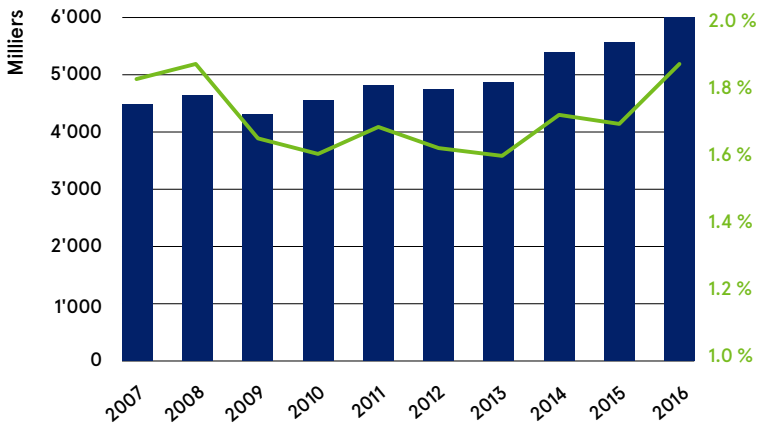

Produits vs Charges d'exploitation

- Produits
- Charges d'exploitation
- Cost/Income

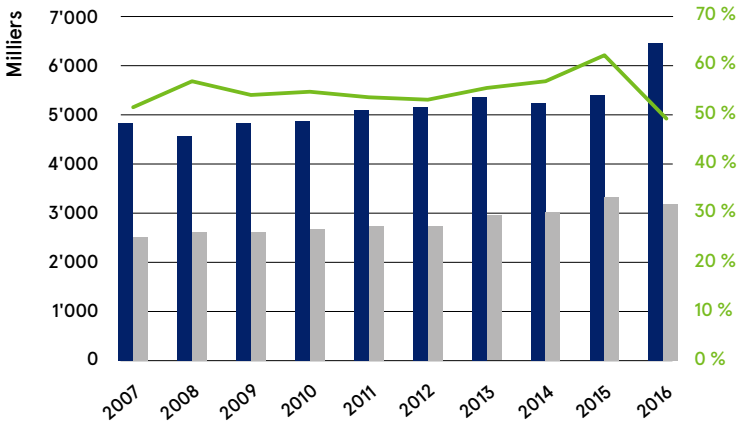

Produits, charges et résultat opérationnel par collaborateur

- Produits par EPT
- Charges/EPT
- Résultat opérationnel/EPT

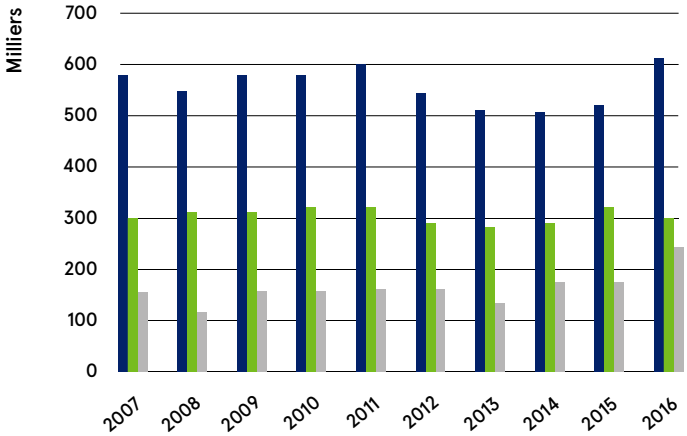

Bénéfice net annuel

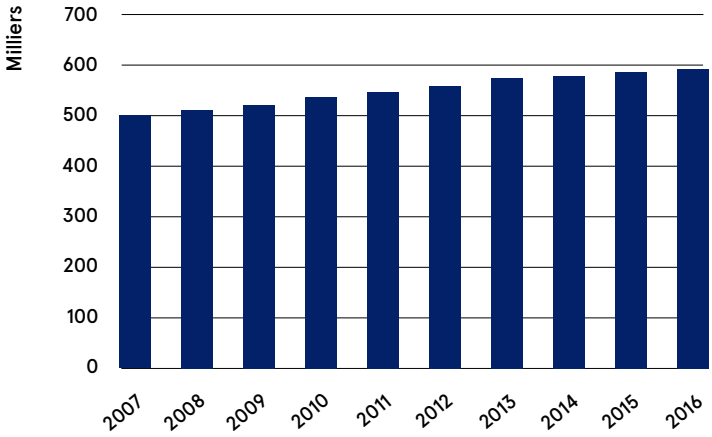

COMPTES ANNUELS 2016

BILANS AUX 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

En milliers de CHF

Actifs

	Annexe	31.12.2016	31.12.2015	Variation
Liquidités		32'821	42'815	-9'994
Créances sur les banques		21'148	14'483	6'665
Créances sur la clientèle	2.1.	60'135	48'743	11'392
Créances hypothécaires	2.1.	222'355	211'275	11'080
Immobilisations financières	2.2.	8'826	10'210	-1'384
Actifs de régularisation		63	255	-192
Immobilisations corporelles	2.3.	1'695	1'705	-10
Autres actifs	2.4.	105	43	62
Total des actifs		**347'148**	**329'529**	**17'619**
Total des créances subordonnées		1'500	1'500	-

Passifs

Engagements résultant de dépôts de la clientèle		264'165	246'146	18'019
Obligations de caisse		38'724	41'466	-2'742
Emprunts et prêts des centrales d'émissions de lettre de gage	2.5.	5'800	5'800	-
Passifs de régulation		797	985	-188
Autres passifs	2.4.	424	644	-220
Provisions	2.8.	920	455	465
Réserve pour risques bancaires généraux	2.8.	17'860	16'160	1'700
Réserve légale issue du bénéfice		17'865	17'265	600
Bénéfice reporté		8	26	-18
Résultat de la période		585	582	3
Total des passifs		**347'148**	**329'529**	**17'619**
Total des engagements subordonnés		-	-	-

Hors bilan

Engagements conditionnels	2.1./3.1.	358	149	209
Engagements irrévocables	2.1.	7'401	16'584	-9'183
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2.1.	507	507	-

COMPTES DE RÉSULTAT 2016 ET 2015

En milliers de CHF

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

Résultat des opérations d'intérêts	Annexe	31.12.2016	31.12.2015	Variation
• Produits des intérêts et des escomptes	4.2.	8'269	7'727	542
• Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		230	214	16
• Charges d'intérêts	4.2.	-2'209	-2'413	204
Résultat brut des opérations d'intérêts		6'290	5'528	762
Variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-214	-493	279
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		**6'076**	**5'035**	**1'041**
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
• Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		-	-	-
• Produits des commissions sur les opérations de crédit		141	76	65
• Produits des commissions sur les autres prestations de service		190	189	1
• Charges de commissions		-54	-55	1
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		**277**	**210**	**67**
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	4.1.	137	97	40
Autres résultats ordinaires				
• Résultat des aliénations d'immobilisations financières		9	33	-24
• Résultat des immeubles		24	24	-
• Autres produits ordinaires		62	65	-3
• Autres charges ordinaires		-126	-59	-67
Sous-total autres résultats ordinaires		**-31**	**63**	**-94**
Charges d'exploitation				
• Charges de personnel	4.3.	-1'825	-2'020	195
• Autres charges d'exploitation	4.4.	-1'375	-1'342	-33
Sous-total charges d'exploitation		**-3'200**	**-3'362**	**162**
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-219	-181	-38
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-470	-45	-425
Résultat opérationnel		**2'570**	**1'817**	**753**
Produits extraordinaires	4.5.	-	2'420	-2'420
Charges extraordinaires	4.5.	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	4.5.	-1'700	-3'295	1'595
Impôts	4.6.	-285	-360	75
Bénéf ce de l'exercice		**585**	**582**	**3**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de CHF

Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)

	2016		2015	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
• Résultat de l'exercice	585	-	582	-
• Variation des réserves pour risques bancaires généraux	1'700	-	3'295	-
• Variation des correctifs de valeurs pour défaillance et perte	214	-	493	-
• Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	219	-	181	-
• Variation des autres correctifs de valeurs et provisions	465	-	-	2'525
• Comptes de régularisation actifs	192	-	-	157
• Comptes de régularisation passifs	-	188	115	-
Solde du f nancement interne	**3'375**	**188**	**4'666**	**2'682**

Flux de fonds des mutations des immobilisations corporelles

• Immeubles	-	-	-	11
• Autres immobilisations corporelles	-	209	-	55
Solde des mutations des immobilisations corporelles	-	**209**	-	**66**

Flux de fonds de l'activité bancaire

	2016		2015	
	Sources de fonds	Emplois de fonds	Sources de fonds	Emplois de fonds
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
• Engagements envers les banques	-	-	-	-
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-	-	-	1'100
• Obligations de caisse	-	4'560	-	2'936
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-	-	-
• Créances sur les banques	5	-	-	-
• Créances sur la clientèle	700	-	294	-
• Créances hypothécaires	-	-	-	-
• Immobilisations financières	1'392	-	-	1'215
• Autres créances	-	-	-	-
Opérations à court terme				
• Engagements envers les banques	-	-	-	-
• Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18'020	-	15'039	-
• Obligations de caisse	1'818	-	1'040	-
• Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-	-	-	-
• Créances sur les banques	-	6'670	-	7'982
• Créances sur la clientèle	-	12'150	-	6'602
• Créances hypothécaires	-	11'237	-	2'256
• Immobilisations financières	-	8	-	1'241
• Autres créances	-	282	56	-
Solde de l'activité bancaire	**21'935**	**34'907**	**16'429**	**23'332**
Etat des liquidités	9'994	-	4'985	-
Total	**35'304**	**35'304**	**26'080**	**26'080**

EMPLOI DU BÉNÉFICE AU BILAN

En milliers de CHF

	31.12.2016	31.12.2015
Bénéfice de l'exercice	585	582
Bénéfice reporté	8	26
Bénéfice au bilan	593	608
Prélèvements affectant la réserve légale issue du bénéfice	-	-
Total à la disposition de l'assemblée générale	**593**	**608**
Proposition du Conseil d'administration		
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	-590	-600
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-	-
Report à nouveau	3	8

ÉTAT DES CAPITAUX PROPRES

En milliers de CHF

	Capital social	Réserve légale issue du bénéf ce	Réserve pour risques bancaires généraux	Réserve facultative issue du bénéf ce et bénéf ce reporté	Propres parts du capital	Résultat de la période	TOTAL
Capitaux propres au 1er janvier 2016	-	17'265	16'160	26	-	582	34'033
Répartition du bénéfice 2015	-	600	-	-18	-	-582	-
Attribution aux réserves pour risques	-	-	1'700	-	-	-	1'700
Résultat de la période	-	-	-	-	-	585	585
Capitaux propres au 31 décembre 2016	-	17'865	17'860	8	-	585	36'318

La banque est organisée sous la forme d'une société coopérative sans capital social.

« Apprendre, c'est déposer de l'or dans la banque de son esprit. »

Shad Helmstetter

ANNEXES AUX COMPTES 2016

1. RAISON SOCIALE, PRINCIPES COMPTABLES ET RISQUES

1.1. Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Caisse d'Epargne d'Aubonne est une société coopérative sans capital social de droit suisse avec une représentation unique à Aubonne. Fondée en novembre 1837, elle exerce son activité principalement dans les districts autour de son siège.

1.2. Principes de comptabilisation et d'évaluation

1.2.1. Principes généraux

Les principes de comptabilité, de comptabilisation et d'évaluation sont conformes au Code des obligations, à la Loi sur les banques et à son ordonnance ainsi qu'aux prescriptions comptables pour les banques, les négociants en valeurs mobilières et les groupes et conglomérats financiers définies par la circulaire 15/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les comptes sont établis selon le principe de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats et constituent le bouclement individuel statutaire. Les chiffres des annexes ont été arrondis pour les besoins de la publication.

1.2.1.1. Principes généraux d'évaluation

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la poursuite de l'activité. Les inscriptions au bilan sont fondées sur des valeurs de continuation. Les postes présentés dans les positions du bilan sont évalués individuellement.

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date du bilan sont comptabilisées à la date de conclusion et évaluées selon les principes indiqués ci-dessous. L'actif comprend les éléments du patrimoine dont l'entreprise peut disposer et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable de la valeur de l'actif n'est pas possible, il s'agit d'une créance éventuelle, qui est commentée dans l'annexe.

Le passif comprend les dettes à la charge de l'entreprise et dont la valeur peut être estimée avec un degré de fiabilité suffisant. Lorsqu'une estimation fiable n'est pas possible, il s'agit d'un engagement conditionnel, qui est commenté dans l'annexe.

La compensation entre actifs et passifs ainsi que celle entre charges et produits sont en principe interdites. La compensation entre créances et engagements est limitée aux cas suivants :

- créances et engagements découlant d'opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- compensation de propres titres de créance et des obligations de caisse en portefeuille avec les positions passives correspondantes ;
- compensation des corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- compensation, dans le compte de compensation, d'adaptations de valeurs positives et négatives survenues durant la période de référence sans incidence sur le compte de résultat.

1.2.1.2. Instruments financiers

Les liquidités sont enregistrées à la valeur nominale. Les créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les créances compromises, qui résultent de situations où il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à ses engagements futurs, sont évaluées individuellement et la dépréciation de valeur est couverte par des corrections de valeur individuelles. Dans ces cas, la banque examine toujours la totalité de l'engagement du client ou de l'entité économique quant au risque de contrepartie qu'il pourrait représenter. La banque classe ses créances en 8 classes de notation. Aux crédits, fortement compromis, de la classe 8 sont appliquées des corrections de valeur individuelles.

Les créances jugées partiellement ou entièrement irrécupérables ou pour lesquelles a été produit un abandon de créance sont amorties par prélèvement sur la correction de valeur correspondante. Les montants récupérés sur des créances amorties durant des exercices précédents sont dissous par la rubrique du compte de résultat « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En plus des corrections de valeur individuelles, la banque constitue des corrections de valeur pour risques latents de défaillance existant à la date d'évaluation. Les risques latents de défaillance résultent des risques présents à la date du bilan dans un portefeuille de crédits apparemment sain,

dont on ne prendra la mesure qu'ultérieurement. Leur détermination repose sur l'application d'un taux fixe de 0.5 % sur l'ensemble du portefeuille de crédits, hors créances sur les banques.
Les corrections de valeur individuelles et les corrections de valeur pour risques latents de défaillance sont compensées avec les positions actives correspondantes.

Les créances compromises sont portées au bilan à la valeur nominale dès lors que le capital et les intérêts dus sont à nouveau réglés selon les dispositions contractuelles et les critères de solvabilité. Les corrections de valeur sont dissoutes avec incidence sur le résultat par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

1.2.1.3. Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale.

1.2.1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières peuvent contenir des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations de crédit et destinés à la revente. Normalement, aucun titre de créance n'est destiné à être conservé jusqu'à l'échéance.

Pour les immobilisations financières évaluées selon le principe de la valeur la plus basse, une réévaluation au plus à concurrence des coûts historiques ou des coûts d'acquisition est enregistrée dès lors que la juste valeur, qui était tombée en dessous de la valeur d'acquisition, est remontée dans l'intervalle. Le solde des adaptations de valeur est comptabilisé sous les rubriques « Autres charges ordinaires » ou « Autres produits ordinaires ».

1.2.1.5. Immobilisations corporelles

Sont activés les investissements effectués dans des immobilisations corporelles utilisées pendant plus d'une période comptable et dont la valeur dépassent CHF 10'000.–. Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements planifiés cumulés sur la durée d'utilisation estimée.

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire par la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles », en fonction de la durée d'utilisation estimée avec prudence ; à savoir :

- Véhicules et informatique 3 ans ;
- Equipement de bureau 4 ans ;
- Immeubles 25 ans.

Si l'examen de la préservation de la valeur d'une immobilisation corporelle fait apparaître un changement de la durée d'utilisation, la valeur comptable résiduelle est amortie selon un plan correspondant à la nouvelle durée d'utilisation fixée par la banque.

Les gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles sont enregistrés dans la rubrique « Produits extraordinaires », les pertes réalisées dans la rubrique « Charges extraordinaires ».

1.2.1.6. Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles créées par la banque ne sont pas activées. Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan et évaluées selon les mêmes principes que les immobilisations corporelles.

Actuellement, la banque ne détient aucune valeur immatérielle.

1.2.1.7. Obligations de caisse

Les obligations de caisse sont portées au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.8. Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Les emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage sont portés au bilan à leur valeur nominale.

1.2.1.9. Provisions

Les obligations, juridiques ou de fait, sont évaluées à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît probable et peut être évaluée de manière fiable. Les provisions existantes sont réévaluées à chaque date du bilan. Elles sont augmentées, maintenues ou dissoutes sur la base de ces nouvelles évaluations.

Les dissolutions par le compte de résultat de provisions, économiquement plus nécessaires, sont enregistrées comme suit :

- les provisions pour impôts par la rubrique « Impôts » ;
- les provisions pour engagements de prévoyance par la rubrique « Charges de personnel » ;

- les autres provisions par la rubrique « Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes », à l'exception des provisions de restructuration constituées par la rubrique « Charges de personnel ».

1.2.1.10. Réserve pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques découlant de l'activité de la banque. Les réserves pour risques bancaires généraux sont constituées et dissoutes par la rubrique du compte de résultat « Variations des réserves pour risques bancaires généraux ». Elles sont fiscalement imposées.

1.2.1.11. Impôts

Les engagements résultant des impôts courants affectant le revenu et le capital sont enregistrés dans la rubrique « Comptes de régularisation » (passif) et sont enregistrés dans la rubrique « Impôts » du compte de résultat.

La banque détermine de manière systématique les différences d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et les valeurs comptables. Elle prend en compte les effets fiscaux latents en constituant des provisions par la rubrique « Impôts ».

1.2.1.12. Comptes de régularisation

Les charges et les produits d'intérêts, les commissions, les charges de personnel et les autres charges d'exploitation sont délimités dans le temps.

1.2.1.13. Engagements de prévoyance

La société a signé pour la prévoyance professionnelle de ses collaborateurs des contrats d'affiliation à une institution de prévoyance appliquant les dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle (LPP) en Suisse. Tous les plans de prévoyance de la banque sont constitués en primauté des cotisations et sont financés tant par l'employeur que par les employés sur la base des cotisations réglementaires. Les cotisations d'employeur correspondant aux plans de prévoyance sont enregistrées dans la rubrique « Charges de personnel ».

La banque examine à la date du bilan s'il existe un avantage ou un engagement économique. Cet examen est basé sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance établi en Suisse selon la Swiss GAAP RPC 26, ainsi que d'autres calculs présentant la situation financière ainsi que l'excédent de couverture ou le découvert existant pour l'institution de prévoyance.

1.2.1.14. Opérations hors bilan

Les opérations hors bilan sont présentées à la valeur nominale. Pour les risques prévisibles, des provisions au passif du bilan sont constituées.

1.2.2. Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation

Les principes de comptabilisation et d'évaluation ont déjà été adaptés en 2015 selon les nouvelles dispositions réglementaires suisses. Dès lors, les chiffres de l'exercice de référence et le précédent sont comparables et ne font l'objet d'aucune modification des principes de comptabilisation et d'évaluation.

1.2.3. Traitement des intérêts en souffrance

Les intérêts et les commissions correspondantes réputés en souffrance ne sont pas saisis comme produits des intérêts mais amortis par la rubrique « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ». Sont considérés comme tels les intérêts et les commissions échus depuis plus de 90 jours et impayés.

1.2.4. Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels sont présentés en francs suisses. Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour. Les actifs et les passifs sont convertis aux cours du jour de la date de clôture. Le résultat de change issu de la conversion des positions en monnaies étrangères est enregistré dans la rubrique « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ». La conversion des monnaies étrangères a été effectuée aux cours suivants :

	31.12.2016	31.12.2015
USD	1.0174	0.9958
EUR	1.0728	1.0843
GBP	1.2554	1.4761

1.3. Gestion des risques

La banque est exposée aux risques suivants : les risques de crédit, de taux, de marché, de liquidité, ainsi que les risques opérationnels et juridiques.
Le Conseil d'administration fixe la politique en fonction du risque et définit dans cette dernière la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il approuve les limites des risques en se fondant sur la capacité de la banque à les assumer et surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la politique de risque.

1.3.1. Risques de crédit

1.3.1.1. Prêts à la clientèle

La gestion et le contrôle des risques de crédit ont pour base la politique de crédits de la banque, laquelle détermine notamment les conditions d'octroi et la surveillance des crédits. Le but du crédit, l'intégrité du client ainsi que la capacité financière du preneur de crédit et la proportionnalité de l'opération constituent des éléments importants. La politique de crédits est réexaminée annuellement et complétée par des directives internes détaillées.

Les engagements envers les contreparties sont encadrés par des limites de crédit. S'agissant de la clientèle, le repère utilisé pour la détermination de la hauteur maximale du crédit est la capacité d'endettement. Les taux de nantissement des sûretés sont établis selon les normes bancaires usuelles. Les gages immobiliers font l'objet d'une évaluation qui tient compte de son usage. Lorsque la solvabilité laisse à désirer, la banque prend pour critère la valeur de liquidation des sûretés. Le financement maximal est fonction des taux de nantissement internes de la banque ainsi que de la capacité financière. Suivant le risque, des amortissements sont exigés.

Les positions de crédit et les sûretés sont réexaminées régulièrement, le cas échant avec correction de valeur, ceci en application des processus exposés au chapitre 1.4 « Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur ».

1.3.1.2. Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires

Dans les transactions interbancaires et les activités de négoce, la banque ne travaille qu'avec des contreparties de premier ordre. Le montant de la limite est essentiellement fonction de la notation de la contrepartie ainsi que de sa dotation en fonds propres. Le respect des limites est surveillé quotidiennement. En cas d'événements de marché extrêmes, la banque examine la situation en continu afin de pouvoir réagir instantanément à une aggravation du risque.

1.3.2. Risque de variation de taux

Le risque de taux naît du déséquilibre entre les échéances des actifs et des passifs. La mesure et le pilotage des risques résultant de ce déséquilibre sont donc d'une grande importance. Les effets sur le revenu et les capitaux propres de la banque sont mesurés à l'aide du progiciel Focus ALM.

La banque n'étant pas active sur le marché de l'hypothèque à taux fixe, ce risque est fort limité.

1.3.3. Autres risques de marché

1.3.3.1. Risques de change

La banque gère le risque de change afin de minimiser l'impact que les f uctuations monétaires pourraient avoir sur son revenu. Sa stratégie consiste fondamentalement à équilibrer les actifs en monnaies étrangères avec les passifs en monnaies étrangères. Les risques de change sont pris en compte dans le progiciel Focus ALM.

1.3.3.2. Opérations de négoce

Les seules activités de négoce d'instruments financiers de la banque se limitent à la gestion des immobilisations financières.

1.3.4. Liquidité

La gestion de la liquidité vise à générer une position de liquidité solide, permettant à la banque de faire face en tout temps à ses obligations de paiement. La banque se prémunit contre une crise de liquidité en diversifiant ses sources de refinancement. Tous les f ux de trésorerie importants ainsi que la disponibilité de sûretés de première qualité pouvant être utilisées pour se procurer des liquidités supplémentaires sont régulièrement vérifiés.

Les limites de liquidité et de financement sont approuvées chaque année par la Direction et le Conseil d'administration, qui tiennent compte de la stratégie d'affaires ainsi que de l'appétence au risque.

1.3.5. Risques opérationnels

On entend par risques opérationnels le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. L'évaluation des risques opérationnels et de compliance porte sur les pertes financières directes ainsi que sur les conséquences qu'entraînerait une perte de confiance des clients.

Le Conseil d'administration vérifie chaque année la politique de gestion des risques opérationnels. Pour ce qui est des processus, de la sécurité de l'information, des systèmes de contrôle et de la formation, des mesures sont prises pour atténuer la survenance d'un dommage. Le plan de continuité des activités contribue également à assurer la sécurité opérationnelle en cas de catastrophes tant internes qu'externes.

1.4. Méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et pour la détermination du besoin de corrections de valeur

1.4.1. Créances couvertes par hypothèque

La valeur vénale des maisons familiales et habitations collectives est déterminée par la valeur intrinsèque pondérée deux fois par la valeur de rendement. Parallèlement, la banque analyse les arriérés d'intérêts et le respect du plan d'amortissement. Sur la base de ces deux éléments, la banque identifie les crédits hypothécaires présentant des risques accrus. Après un examen détaillé, ces crédits peuvent faire l'objet d'une demande de sûretés supplémentaires ou d'une correction de valeur pour défaut de couverture.

La valeur vénale des immeubles de rendement et locatifs se base sur la valeur de rendement. La plausibilité de cette dernière est vérifiée à partir de la valeur réelle ou du prix d'achat. Lors de l'estimation, il sera tenu compte de façon appropriée des coûts d'assainissement.

S'agissant du financement d'achats immobiliers et/ou de transferts, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse entre la valeur vénale et le prix d'achat.

1.4.2. Crédits couverts par des titres

Les engagements ainsi que la valeur des titres nantis sont vérifiés quotidiennement. Si la valeur de nantissement des sûretés vient à être inférieure au montant du crédit, la banque exige soit un remboursement partiel, soit des sûretés supplémentaires. Si l'insuffisance de couverture croît ou s'il existe des conditions de marché exceptionnelles, la banque réalise les sûretés.

1.4.3. Crédits sans couverture

Les crédits en blanc sont en général des crédits commerciaux ou des dépassements en compte de la clientèle de détail.

Pour les crédits commerciaux, la banque demande annuellement ou à intervalles plus rapprochés des informations sur le marché des affaires de l'entreprise. Elle exige la transmission des comptes audités ainsi que, le cas échéant, des bouclements intermédiaires. Ces informations sont examinées en vue d'identifier une éventuelle augmentation des risques. Si cette phase montre que le crédit est compromis, la banque constitue une correction de valeur.

1.4.4. Procédure de détermination des corrections de valeur et des provisions

Les nouveaux besoins de corrections de valeur et de provisions sont constitués en couverture des risques identifiés lesquels résultent d'un examen individuel des positions. Les positions à risque sont réévaluées à chaque clôture et les corrections de valeur adaptées en conséquence si nécessaire.

1.5. Evaluation des sûretés de crédit

1.5.1. Créances couvertes par hypothèque

Les crédits garantis par gage immobilier ne sont jamais octroyés sans une évaluation des sûretés axée sur l'utilisation de l'objet conformément aux chiffres 1.4. ci-dessus. Pour les créances compromises, la valeur de liquidation du bien est établie.

1.5.2. Crédits couverts par des titres

Pour les crédits lombards et autres crédits couverts par des titres, seules des sûretés (obligations, actions) facilement négociables sont acceptées.

Pour couvrir le risque de marché, la banque pratique des abattements sur le prix de marché des titres acceptés en nantissement.

1.6. Evénements significatifs survenus après la date du bilan

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, la situation financière ainsi que les résultats de la banque n'est intervenu après le 31 décembre 2016, date du bilan de la banque.

« Economisez trois pièces d'or et la quatrième vous tombera dans la main. »

Proverbe serbe

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.1. Couverture des créances et opérations hors bilan

Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Créances sur la clientèle		49'219	2'057	9'161	60'437
Créances hypothécaires					
• immeubles d'habitation		194'437	-	-	194'437
• immeubles agricoles		26'194	-	-	26'194
• immeubles commerciaux		10'932	-	-	10'932
• artisanat et industrie		673	-	-	673
• autres		-	-	-	-
Total des prêts (avant compensation avec les correctifs)	31.12.16	**281'455**	**2'057**	**9'161**	**292'673**
	31.12.15	**256'022**	**2'272**	**11'693**	**269'987**
Total des prêts (après compensation avec les correctifs)	31.12.16	**271'544**	**2'007**	**8'939**	**282'490**
	31.12.15	**246'438**	**2'209**	**11'371**	**260'018**

Hors bilan					
Engagements conditionnels		-	312	46	358
Engagements irrévocables		5'102	-	2'299	7'401
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		-	507	-	507
Crédits par engagement		-	-	-	-
Total du hors bilan	31.12.16	**5'102**	**819**	**2'345**	**8'266**
	31.12.15	**13'409**	**1'353**	**2'478**	**17'240**

		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Correctifs de valeurs individuels
Créances compromises	31.12.16	**18'718**	**9'999**	**8'719**	**8'719**
	31.12.15	**19'566**	**10'947**	**8'619**	**8'619**

2.2. Immobilisations financières

	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	31.12.16	31.12.15	31.12.16	31.12.15
Titres de créance	7'619	8'916	7'765	9'133
• dont destinés à être conservé jusqu'à l'échéance	-	-	-	-
• dont disponibles à la revente	7'619	8'916	7'765	9'133
Titres de participation	1'207	1'294	1'984	2'054
• dont participations qualifiées (10 % des voix ou du capital)	-	-	-	-
Métaux précieux	-	-	-	-
Immeubles	-	-	-	-
Total	**8'826**	**10'210**	**9'749**	**11'187**
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	-	-	-	-

Répartition des contreparties selon la notation

	De AAA à A-	De BBB+ à BBB-	De BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation
Valeur comptable des titres de créances	1'098	869	617	-	6'242

La banque se fonde sur les classes de notation de Standard & Poor's.
Les obligations de caisse de banque sont toutes dans la catégorie «sans notation».

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.3. Immobilisations corporelles

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.15	Investissements Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.16
Immeubles						
• à usage de la banque	2'035	-1'443	592	-	-25	567
• autres immeubles	1'065	-85	980	-	-43	937
Softwares	2'196	-2'177	19	16	-19	16
Autres immobilisations	866	-752	114	193	-132	175
Total des immobilisations corporelles	**6'162**	**-4'457**	**1'705**	**209**	**-219**	**1'695**

2.4. Autres actifs et autres passifs

	31.12.2016	31.12.2015
Autres actifs		
Compte de compensation	-	-
Impôts indirects	105	43
Actifs divers	-	-
Total des autres actifs	**105**	**43**
Autres passifs		
Compte de compensation	-	-
Impôts indirects	400	420
Coupons et obligations de caisse non encaissés	24	224
Autres engagements	-	-
Passifs divers	-	-
Total des autres passifs	**424**	**644**

2.5. Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

Actifs nantis/cédés	31.12.16 Valeurs comptables	31.12.16 Engagements effectifs	31.12.15 Valeurs comptables	31.12.15 Engagements effectifs
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de la centrale des lettres de gage	9'114	5'800	9'611	5'800

2.6. Avantage/engagement économique et charges de prévoyance

	Couverture 31.12.2016 Non audité	Cotisations payées 2016	Imputations charges personnel 2016	Imputations charges personnel 2015
Plan(s) de prévoyance avec insuffisance	-	-	-	-
Plan(s) de prévoyance à l'équilibre	-	-	-	-
Plan(s) de prévoyance avec excédent	108.0%	251	170	244
Total des plans	**-**	**251**	**170**	**244**

Tous les collaborateurs de la banque sont affiliés à une institution de prévoyance.
Les plans souscrits sont à primauté de cotisations.
A la date d'établissement du rapport, la situation des plans de prévoyance ne présente aucun avantage ni engagement économique pour la banque.

2.7. Parties liées

	CRÉANCES		ENGAGEMENTS	
	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2015
Affaires d'organes	5'176	7'123	1'537	933

Les opérations sont conclues en vertu des principes généralement reconnus dans la branche bancaire.
Il n'existe pas d'opérations hors bilan significatives avec des parties liées.

2. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

En milliers de CHF

2.8. Présentation des corrections de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux

	Etat au 31.12.2015	Utilisation conforme au but	Reclassif cations	Nouvelles constitutions à charge du compte de résultat	Dissolution au prof t du compte de résultat	Etat au 31.12.16
Provisions						
Impôts latents	-	-	-	-	-	-
Engagements de prévoyance	-	-	-	-	-	-
Risques de défaillance (hors bilan)	-	-	-	-	-	-
Autres risques d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	465	-	465
Autres provisions	455	-	-	-	-	455
Total des provisions	**455**	**-**	**-**	**465**	**-**	**920**
Réserves pour risques bancaires généraux	16'160	-	-	1'700	-	17'860
Corrections de valeur						
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	8'619	-	-	1'483	-1'383	8'719
Corrections de valeur pour les risques latents	1'350	-	-	114	-	1'464
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	**9'969**	**-**	**-**	**1'597**	**-1'383**	**10'183**

Le solde des autres provisions couvre principalement les risques juridiques.
La provision de restructuration se rapporte à l'informatique.
Les réserves pour risques bancaires généraux ainsi que la variation annuelle des provisions sont imposées.

2.9. Actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger

Le bilan ne comprend pas de positions à l'étranger

2.10. Structure des échéances des instruments financiers

Actifs/Instruments f nanciers	À vue	Dénonçable	Echu d'ici 3 mois	Echu entre 3 et 12 mois	Echu entre 12 mois et 5 ans	Echu après 5 ans	Immobilisé	Total
Liquidités	32'821	-	-	-	-	-	-	32'821
Créances sur les banques	21'148	-	-	-	-	-	-	21'148
Créances sur la clientèle	224	57'211	-	1'200	1'000	500	-	60'135
Créances hypothécaires	666	216'591	2'734	2'364	-	-	-	222'355
Immobilisations financières	1'207	-	-	1'396	5'079	1'144	-	8'826
Total 31.12.2016	**56'066**	**273'802**	**2'734**	**4'960**	**6'079**	**1'644**	**-**	**345'285**
31.12.2015	**59'306**	**252'974**	**2'925**	**2'501**	**8'136**	**1'684**	**-**	**327'526**
Fonds étrangers/instruments f nanciers								
Engagements envers les banques	-	-	-	-	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	82'827	181'338	-	-	-	-	-	264'165
Obligations de caisse	-	-	3'022	7'655	24'608	3'439	-	38'724
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettre de gage	-	-	-	1'000	4'300	500	-	5'800
Total 31.12.2016	**82'827**	**181'338**	**3'022**	**8'655**	**28'908**	**3'939**	**-**	**308'689**
31.12.2015	**28'935**	**216'110**	**2'501**	**7'458**	**33'782**	**4'625**	**-**	**293'411**

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS HORS BILAN

En milliers de CHF

3.1. Créances et engagements conditionnels

	31.12.2016	31.12.2015
Engagements de couverture de crédit et similaires	141	149
Autres engagements conditionnels	217	-
Total des engagements conditionnels	**358**	**149**

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers de CHF

4.1. Résultat des opérations de négoce

	31.12.2016	31.12.2015
Opérations sur billets et devises	137	97

4.2. Produit du refinancement des positions de négoce ainsi que des intérêts négatifs

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité de coûts de refinancement des opérations de négoce.

Intérêts négatifs

Intérêts négatifs concernant les opérations actives (réduction du produit des intérêts et des escomptes)	22	66
Intérêts négatifs concernant les opérations passives (réduction des charges d'intérêts)	-	-

4.3. Charges de personnel

Appointements (employés et organes)	1'495	1'581
Prestations sociales	296	379
Autres charges de personnel	34	60
Total des charges de personnel	**1'825**	**2'020**

4.4. Autres charges d'exploitation

Coût des locaux	61	76
Coûts de l'informatique et de la communication	573	645
Coûts des véhicules, machines, mobilier et autres installations	68	44
Honoraires de la révision externe	97	112
Honoraires de la révision interne	15	25
Autres charges d'exploitation	561	440
Total des autres charges d'exploitation	**1'375**	**1'342**

4.5. Produits et charges extraordinaires, pertes significatives, dissolutions significatives de réserves latentes, réserves pour risques bancaires généraux et corrections de valeur et provisions libérées

	31.12.2016	31.12.2015
Produits extraordinaires		
Dissolution de correctifs de valeurs devenus libres	-	2'420
Gains réalisés lors de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-	-
Divers produits extraordinaires	-	-
Total des produits extraordinaires	**-**	**2'420**
Charges extraordinaires		
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	1'700	3'295
Constitution d'autres provisions	-	-
Diverses charges extraordinaires	-	-
Total des charges extraordinaires	**1'700**	**3'295**

Pertes significatives

La banque n'a pas subi de pertes significatives au cours de l'exercice de référence.

Dissolutions significatives de réserves latentes

Les comptes de la banque ne contiennent pas de réserves latentes.

Réserves pour risques bancaires généraux

La position « Variations des réserves pour risques bancaires généraux » a été débitée de KCHF 1'700 pour la constitution de réserves pour risques bancaires généraux.

Corrections de valeur et provisions libérées

Aucune correction de valeur n'a entrainé la dissolution de provision au cours de l'exercice.

4.6. Impôts courants et latents

	31.12.2016	31.12.2015
Charges relatives aux impôts courants sur le revenu et le capital	285	360
Constitution de provisions pour impôts latents	-	-
Total des impôts	**285**	**360**
Taux d'imposition moyen pondéré, sur la base du résultat opérationnel	11.1%	19.8%

Il n'existe pas de reports de pertes sur les impôts de nature à avoir un impact sur l'impôt sur le revenu.

5. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En milliers de CHF / selon la circulaire FINMA sur les devoirs de publication et l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR)

5.1. Présentation des fonds propres

		31.12.2016	31.12.2015
Fonds propres pris en compte		**36'318**	**34'033**
Fonds propres de base durs (CET1)		36'318	34'033
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		-	-
Fonds propres de base (T1)		36'318	34'033
Fonds propres complémentaires (T2)		-	-
Fonds propres minimaux	**Approche utilisée**	**13'984**	**13'289**
Risques de crédit	Approche IRB	12'896	12'287
Risques sans contrepartie	Approche IRB	136	136
Risques de marché	Approche « de minimis »	36	26
Risques opérationnels	Approche de l'indicateur de base	916	840
(–) Déductions des fonds propres minimaux nécessaires	Approche IRB	-	-
Volant anticyclique		1'985	1'861
Somme des positions pondérées en fonction du risque		174'801	166'110
Volant anticyclique par rapport à la somme des positions pondérées en fonction du risque		1.1%	1.1%
Ratio des fonds propres de base durs (Ratio CET1)		20.8%	20.5%
Ratio des fonds propres de base (Ratio T1)		20.8%	20.5%
Ratio en matière de capital réglementaire (T1 & T2)		20.8%	20.5%
Exigences CET1 (selon les standards minimaux de Bâle)		**6.3%**	**5.6%**
Fonds propres minimaux		4.5%	4.5%
Volant de fonds propres		0.6%	0.0%
Volant anticyclique		1.1%	1.1%
CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2		17.3%	17.0%
Objectif en matière de fonds propres CET1 (selon annexe 8 OFR)		**8.1%**	**8.1%**
Objectif pour les banques de catégorie 5		7.0%	7.0%
Volant anticyclique		1.1%	1.1%
CET1 disponible après déduction des exigences en AT1 et T2		17.3%	17.0%

	31.12.2016	31.12.2015
Objectif en matière de fonds propres T1 (selon annexe 8 OFR)	**9.6%**	**9.6%**
Objectif pour les banques de catégorie 5	8.5%	8.5%
Volant anticyclique	1.1%	1.1%
T1 disponible après déduction des exigences en T2	18.8%	18.5%
Objectif pour les fonds propres de base (selon annexe 8 OFR)	**11.6%**	**11.6%**
Objectif pour les banques de catégorie 5	10.5%	10.5%
Volant anticyclique	1.1%	1.1%
Fonds propres réglementaires disponibles	20.8%	20.5%

5.2. Leverage Ratio

Leverage Ratio	**10.3%**	**10.1%**
Fonds propres de base (CET1 + AT1)	36'318	34'033
Engagement global	351'709	338'470

Liquidity Coverage Ratio

Ratio pour la liquidité à court terme LCR		
Moyenne 1er trimestre	120.9%	284.7%
Moyenne 2e trimestre	147.7%	230.4%
Moyenne 3e trimestre	161.2%	210.5%
Moyenne 4e trimestre	245.5%	166.5%
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)		
Moyenne 1er trimestre	35'417	42'910
Moyenne 2e trimestre	31'389	43'941
Moyenne 3e trimestre	25'758	48'107
Moyenne 4e trimestre	31'579	45'913
Flux nets de trésorerie		
Moyenne 1er trimestre	29'300	15'073
Moyenne 2e trimestre	21'252	19'069
Moyenne 3e trimestre	15'975	22'849
Moyenne 4e trimestre	12'861	27'578

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle - Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale des sociétaires de la

Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, Aubonne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'Epargne d'Aubonne société coopérative, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, l'état des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les directives régissant l'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art.11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 906 CO, en relation avec l'art. 728a al.1 ch.3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 21 mars 2017

BDO SA

Patrick Cattin
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Damien Repond
Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Caisse d'Epargne d'Aubonne
Société coopérative

Rue de l'Hôtel-de-Ville 21
Case postale 56
1170 Aubonne

Tél. 021 821 12 60
Fax 021 808 79 42
www.ceanet.ch
info@cea.rba.ch

A vos côtés. Toujours.